

# ...tunnel ?

Depuis les années 80, le réseau routier du Grand-Duché de Luxembourg a été doté de plus en plus de tunnels dont certains d'une longueur significative, allant jusqu'à 3.000 m. Le premier tunnel d'envergure implanté sur le réseau était le Tunnel St. Esprit (Tunnel René Konen), un tunnel urbain passant en dessous de la Ville de Luxembourg, tandis que le dernier tunnel « Central Gate » actuellement en construction se situe à Esch/Belval.

Ces ouvrages constituent des défis énormes, non seulement du point de vue du génie civil, mais également au niveau des règles de comportement pour les automobilistes, qui sont confrontés à des situations auxquelles ils ne sont pas forcément habitués.

Le but principal de la campagne « Prêt pour le tunnel ? » est de sensibiliser tous les usagers aux règles de comportement de base à observer lors de la traversée d'un tunnel du réseau routier luxembourgeois.

## 1.

### les feux de croisement

Les tunnels sont dotés d'un éclairage afin de guider les automobilistes le long du tracé du tunnel. Néanmoins, le Code de la route prescrit l'allumage des feux de croisement lors de la traversée, afin d'assurer une bonne visibilité pour tous les usagers de la route.

**Pour garantir votre sécurité et la sécurité des autres, allumez les feux de croisement à l'entrée de chaque tunnel.**

## 2.

### la vitesse

Les excès de vitesse sont la cause de la plupart des accidents de la route graves, voire mortels.

Les conséquences sont d'autant plus dramatiques dans un tunnel qui a un gabarit de circulation plus réduit par rapport à la route normale. De ce fait, en cas d'incident, le champ de manœuvre pour les conducteurs qui suivent est beaucoup plus réduit. En plus, l'accès des services de secours en cas d'incident est plus problématique.

**Respectez les limitations de vitesse maximales affichées dans les tunnels.**

## 3.

### la distance de sécurité

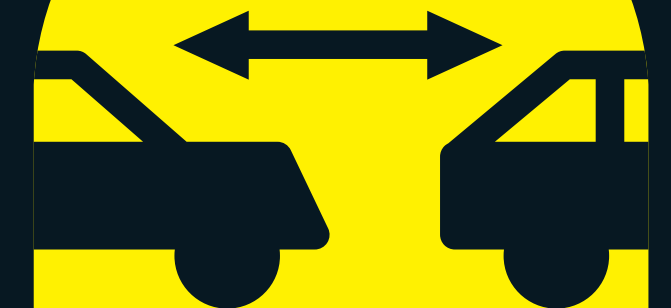
Lors de la traversée d'un tunnel, il est d'autant plus important de garder une distance de sécurité entre son véhicule et le véhicule qui précède, étant donné l'espace réduit. Les conséquences d'un non-respect d'une distance minimale peuvent être plus graves que dans des conditions normales.

**Le Code de la route prescrit une distance correspondant à un temps inter-véhiculaire d'au moins deux secondes (50 m) par rapport au véhicule qui précède.**

**En cas de ralentissement de la circulation, il faut maintenir une distance minimum de 5 m par rapport au véhicule qui précède.**



90



4.

## l'interdiction de faire demi-tour

Sur l'autoroute en général, notamment avant et à l'intérieur des tunnels, il est formellement interdit de faire marche-arrière ou de faire demi-tour. Même en cas d'arrêt complet du trafic ou en cas de fermeture du tunnel, ces manœuvres vous mettent en danger de mort, ainsi que les autres usagers de la route, les équipes de balisage et les services de secours.

**Ne faites jamais demi-tour, ni avant le tunnel, ni à l'intérieur.**



5.

## en cas d'incendie

Le pire des cas qui peut se produire dans un tunnel est un incendie. La majeure partie des tunnels du Grand-Duché sont équipés de détection automatique d'incident (détection d'arrêt, d'accident, d'obstacle, de fumée, de feu ...) afin de garantir le déclenchement immédiat d'un plan de sauvetage.

**En cas d'incendie, gardez votre calme, rangez votre véhicule au bord de la chaussée, sortez du véhicule et suivez les fléchages de secours. En cas de nécessité aidez d'autres personnes à sortir.**

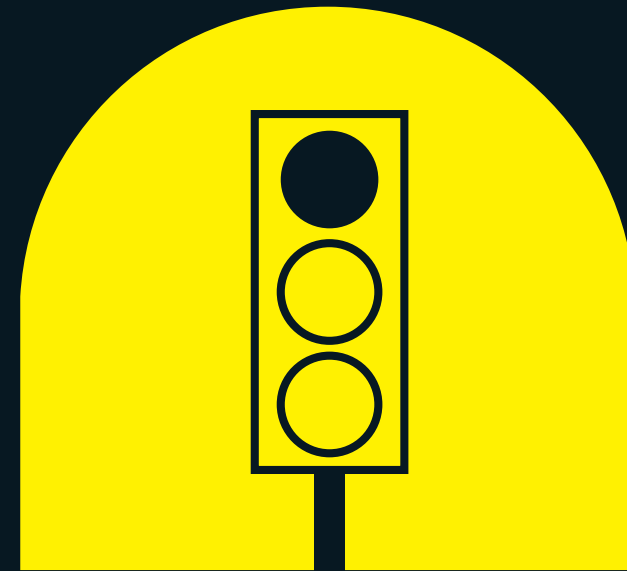


6.

## les feux rouges

Les entrées de tunnels sont équipées de feux rouges éteints en situation normale qui ont la même importance que les feux installés aux croisements. Ces feux sont activés en cas d'incident grave à l'intérieur ou après le tunnel, pour protéger les personnes accidentées d'un éventuel sur-accident et pour garantir aux services de secours un accès sécurisé.

**N'entrez jamais dans un tunnel si les feux rouges sont allumés. Arrêtez votre véhicule de façon à laisser un passage central pour les services d'urgence.**



# prêt pour le ...

